

# Commerce avec la Russie : des sanctions qui font plus de peur que de mal à nos exportations

Charlotte Emlinger & Kevin Lefebvre\*

Faible dans l'ensemble, le coût des restrictions aux exportations mises en place par l'Union européenne vis-à-vis de la Russie se concentre dans quelques secteurs et n'est supporté que par un nombre restreint d'entreprises : seuls 2,4 % des exportateurs français, par ailleurs parmi les plus performants à l'international, exportaient en 2021 des produits qui seront sanctionnés en 2022. La perte de marché reste limitée quand bien même la rupture dans la relation commerciale avec la Russie va au-delà des sanctions aux exportations : un quart de la chute des exportations concerne des produits non sanctionnés. En outre, une partie des exportations semble détournée vers les pays voisins de la Russie, ce qui réduit le coût des restrictions et de l'incertitude liée à la guerre pour les entreprises françaises, mais interroge l'efficacité des sanctions commerciales.

Les sanctions imposées par l'Union européenne (UE) à la Russie à la suite de son invasion de l'Ukraine ont un large champ d'action. Elles concernent à la fois des individus (dirigeants russes ou oligarques), des entités (banques commerciales, banque centrale russe ou organisations militaires) et le commerce de certains produits et services entre l'UE et la Russie. Loin d'avoir pour objectif un effondrement de l'économie russe, les sanctions visent à restreindre son accès aux technologies militaires et civiles et à limiter la manne financière qu'elle tire de son industrie extractive et, partant, sa capacité à financer la guerre. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les restrictions d'exporter certains produits depuis l'UE vers la Russie.

## ■ Le matériel de transport, la chimie et les machines concentrent la majorité des sanctions

Entre février 2022 et juin 2023, onze paquets de sanctions européennes visant l'économie russe se sont succédé, introduisant

une série d'interdictions d'exportations vers la Russie pour les entreprises européennes. Ces mesures ciblent au total 3 026 produits sur un ensemble de 9 736 définis au niveau 8 chiffres de la nomenclature des produits européenne (dont 9 395 sont exportés par les entreprises françaises en 2022)<sup>1</sup>. Les restrictions couvrent à la fois des biens de consommation finale (les parfums ou les cigares), des produits intermédiaires (huiles lubrifiantes destinées à l'aviation), du matériel de pointe (équipements de vision nocturne ou thermique) et des produits bruts (bois, verre, chlorure de potassium, engrais minéraux ou chimiques). Plus de 20 % des produits sanctionnés correspondent à des biens duals, dont l'usage est à la fois civil et militaire, comme les hélicoptères ou les équipements de radiocommunications.

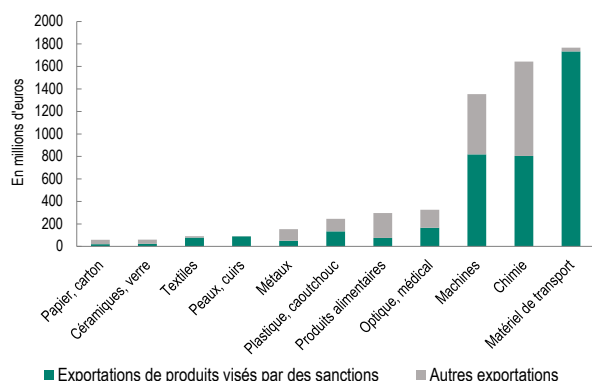
L'ensemble des produits soumis aux sanctions correspond à moins de 1 % de la valeur des exportations françaises de 2021 (0,8 %), soit environ 4 milliards d'euros. Cette part relativement faible s'explique par la place modeste qu'occupe la Russie dans les exportations françaises (1,3 %, soit 6,4 milliards d'euros). Certains secteurs sont plus concernés que d'autres par les restrictions. Par exemple, 2,4 % des exportations de matériel de transport (y

\* Charlotte Emlinger et Kevin Lefebvre sont économistes au CEPII.

1. La liste des produits sanctionnés utilisée dans cette Lettre est constituée de l'ensemble des produits sanctionnés entre février 2022 et février 2023. Elle s'appuie sur le règlement d'exécution (UE) 2023/251 de la Commission européenne du 4 février 2023.

Graphique 1 – Les secteurs du matériel de transport, de la chimie et des machines représentent 82 % du commerce concerné par les restrictions aux exportations vers la Russie

Exportations françaises à destination de la Russie en 2021



Sources : Calculs des auteurs à partir des douanes françaises et de la liste des produits sanctionnés du Journal officiel.

compris aéronautique) sont touchées par les restrictions d'exporter vers la Russie. Il s'agit du premier secteur d'exportation de la France vers la Russie et la quasi-totalité de ses produits sont couverts par les sanctions (graphique 1). Les secteurs de la chimie et des machines représentent également une part importante du commerce à destination de la Russie (respectivement 26 % et 21 % du total), mais les sanctions ne couvrent que respectivement 50 % et 60 % des exportations françaises de ces secteurs. Si à eux trois, les secteurs du matériel de transport, de la chimie et des machines représentent 82 % du commerce concerné par les restrictions aux exportations, d'autres secteurs sont également affectés par ces mesures : plus de la moitié des exportations de matériel optique et médical ou de caoutchouc sont ciblées, ainsi que la quasi-totalité des exportations françaises de textiles ou de cuirs vers la Russie.

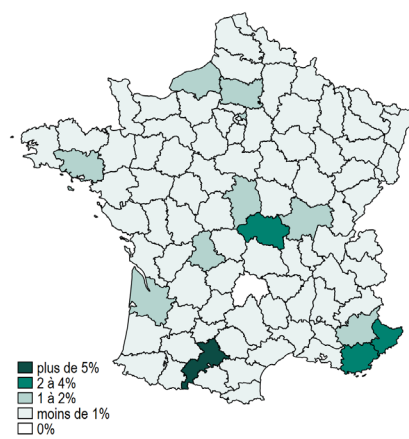
La concentration des sanctions s'observe également au niveau territorial : en moyenne moins de 1 % des exportations des départements français font face à des restrictions, mais cette part s'élève à 6 % en Haute-Garonne et 3 % dans le Var, les Alpes-Maritimes ou l'Allier, du fait de la spécialisation de ces départements dans l'aéronautique, les produits chimiques ou le commerce de parfums, d'huiles essentielles et de produits de beauté (graphique 2).

## ■ Relativement peu d'exportateurs sont concernés par les sanctions

Alors que la Russie représente 1,3 % des exportations françaises, 3 % des entreprises françaises exportent vers ce marché. Parmi elles, 69 % sont concernées par des restrictions aux exportations pour au moins un de leurs produits, ce qui correspond à 2 436 exportateurs exposés. Ces entreprises sont inégalement réparties selon les secteurs (graphique 3) : le secteur des machines est le plus touché par les sanctions (809 entreprises sont concernées), avec celui de la chimie (554 entreprises). Si

Graphique 2 – Une forte concentration géographique des restrictions à l'exportation vers la Russie

Part en 2021 des exportations françaises sanctionnées, par département

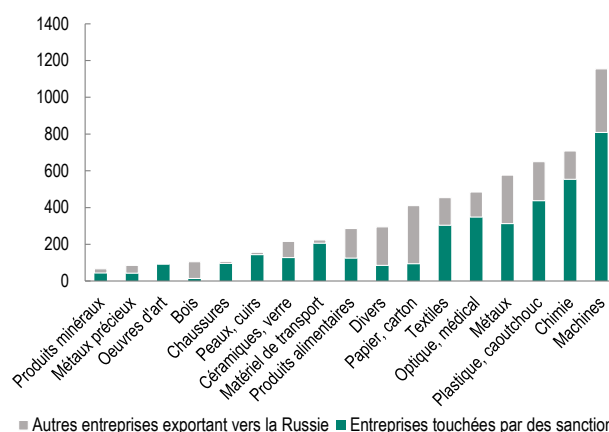


Sources : Calculs des auteurs à partir des douanes françaises et de la liste des produits sanctionnés du Journal officiel.

le caoutchouc ne représente qu'une faible part des exportations françaises à destination de la Russie, les sanctions dans ce secteur affectent 437 entreprises. A contrario, le matériel de transport, dont la valeur des exportations sanctionnées est la plus importante, n'est composé que de 206 entreprises soumises aux restrictions de leurs exportations vers la Russie. Les sanctions commerciales vis-à-vis de la Russie sont ainsi concentrées sur un nombre restreint d'exportateurs.

Graphique 3 – Des sanctions qui pèsent sur un nombre relativement faible d'exportateurs

Nombre d'entreprises exportant vers la Russie en 2021



Sources : Calculs des auteurs à partir des douanes françaises et de la liste des produits sanctionnés du Journal officiel.

Les entreprises qui exportent vers la Russie présentent des caractéristiques différentes des autres exportateurs : non seulement elles exportent plus en moyenne, mais elles exportent également davantage de produits vers plus de destinations (tableau 1). Et ceci est encore plus marqué pour les entreprises qui exportent au moins un produit sanctionné. La Russie représente en moyenne 8,7 % des exportations de ces entreprises, mais ce chiffre cache une grande

Tableau 1 – Les entreprises exportatrices de produits visés par les sanctions exportent plus, plus de produits, vers plus de destinations

Caractéristiques des exportateurs français vers la Russie en 2021

	Nombre d'entreprises	Nombre de destinations	Nombre de produits	Valeur des exportations, toutes destinations, en millions d'euros	Part de la Russie dans les exportations, en %	Part des exportations soumises aux sanctions, en %
				Moyenne par entreprise		
Entreprises exportatrices vers la Russie	3 532	32,7	59,2	73,6	8,7	4,8
dont exportatrices de produits sanctionnés	2 436	35,1	70,7	93,6	8,5	6,9
Autres	99 655	4,6	10,3	2,2	0	0

Sources : Calculs des auteurs à partir des douanes françaises et de la liste des produits sanctionnés du Journal officiel.

disparité : pour plus de la moitié des entreprises cette part se situe en dessous de 1 %, mais elle peut atteindre 100 % pour plus de 100 entreprises (57 d'entre elles n'exportant que des produits sanctionnés). Finalement, les entreprises françaises affectées sont probablement celles qui ont la plus grande capacité pour absorber les chocs commerciaux des sanctions et de la guerre.

## ■ Une forte réduction du nombre d'exportateurs à la suite de la guerre

La valeur des exportations françaises vers la Russie a été divisée par plus de deux, passant de 6,4 milliards en 2021 à 3,1 milliards d'euros en 2022. Les trois quarts de cette réduction concernent des produits sanctionnés. Cette baisse provient, en partie, d'une réduction de 3 532 à 2 064 du nombre d'entreprises exportatrices vers la Russie.

La comparaison de l'évolution des exportations des entreprises françaises vers la Russie à celle de leurs exportations des mêmes produits vers d'autres destinations, pour les trois secteurs les plus touchés par les sanctions, permet de cerner comment les exportations françaises ont été affectées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie (graphique 4). À partir de février 2022, la probabilité pour une entreprise française d'exporter vers la Russie baisse nettement, alors qu'elle suivait la même tendance que celle de ses exportations vers les autres marchés avant cette date. Plus

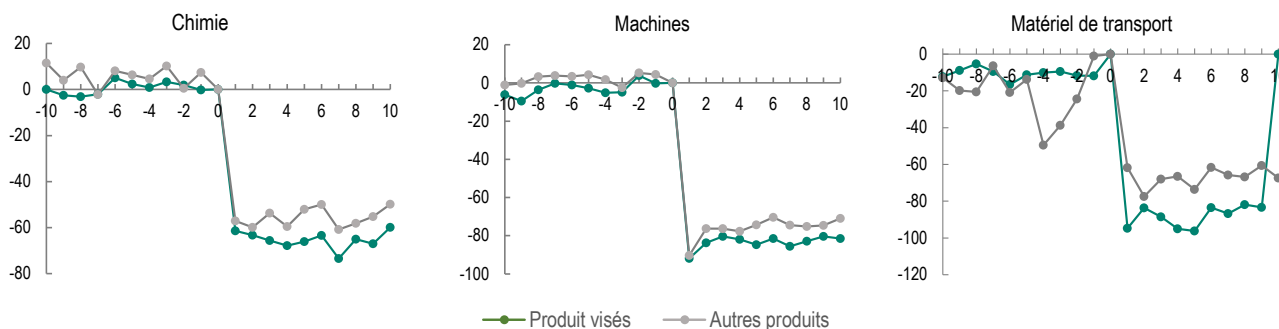
précisément, face au choc de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des sanctions commerciales qui lui ont été associées, la probabilité qu'une entreprise française exporte vers la Russie diminue de 60 % dans le secteur de la chimie, de 80 % dans celui des machines et de 83 % dans celui du matériel de transport pour les produits sanctionnés, mais également de 50 %, 71 % et 76 % pour les autres produits. Les estimations montrent par ailleurs que lorsque les entreprises françaises continuent d'acheminer leurs produits vers la Russie, la valeur des exportations ne diminue que dans certains secteurs : cette réduction est en moyenne de 18 % sur les produits sanctionnés dans le secteur des machines et de 44 % pour le matériel de transport, mais n'est pas significative dans le secteur de la chimie.

Plusieurs facteurs expliquent la poursuite des exportations françaises de produits sanctionnés vers la Russie. Tout d'abord la mise en place progressive des restrictions d'exportations, réparties en plusieurs paquets, implique que certains produits n'ont pas été sanctionnés dès février 2022, mais plus tard. Il existe ensuite des exceptions sur des produits spécifiques en fonction de leur prix ou lorsque les contrats ont été signés avant l'application des mesures. Enfin, une enquête récente montre que certains produits, faisant l'objet de sanctions, ont pu être livrés par une entreprise française vers la Russie sans que l'application des restrictions soit mise en œuvre. Le contournement des sanctions pourrait donc expliquer, en partie, la poursuite des exportations.

Trois enseignements peuvent être tirés. Le premier est que l'invasion de l'Ukraine par la Russie a eu un effet non négligeable sur les exportations françaises à destination de la Russie. Le deuxième est que le choc a agi davantage sur la probabilité des entreprises françaises d'exporter vers la Russie que sur le montant des flux exportés. Les quelques entreprises restant sur le marché russe ont faiblement réduit la valeur de leurs exportations, soit qu'elles aient bénéficié d'exceptions sur des produits spécifiques ou des contrats anciens, soit que les échanges n'aient pas respecté la réglementation en vigueur. La troisième est que ce ne sont pas seulement les sanctions commerciales qui sont à l'origine de la baisse des exportations. Les sanctions financières et les difficultés qui en découlent pour financer ou assurer les échanges, le désir des entreprises européennes de marquer une rupture avec la Russie

Graphique 4 – Un effet sur la probabilité d'exporter essentiellement dû au déclenchement de la guerre

Probabilité d'exporter en Russie 10 mois avant et après l'invasion de l'Ukraine



Sources : Calculs des auteurs à partir des douanes françaises et de la liste des produits sanctionnés du Journal officiel.

ou l'incertitude et les risques liés à la guerre ou aux sanctions futures sont également responsables de la baisse des exportations françaises. Le coût de la guerre pour les exportateurs français dépasse ainsi celui des sanctions commerciales.

## ■ Une déviation du commerce vers les pays voisins de la Russie

Pour réduire l'ampleur du choc lié à la guerre sur leurs exportations, les entreprises françaises ont pu réacheminer une partie de leurs produits destinés au marché russe vers d'autres partenaires commerciaux. C'est le cas des pays de l'ex-URSS, vers lesquels les exportations françaises ont fortement augmenté. Alors que les exportations françaises à destination de la Russie ont diminué de 52 % entre 2021 et 2022, celles vers le Kazakhstan, l'Arménie et le Kirghizistan ont augmenté de 85 %, 62 % et 44 % respectivement. Les résultats sont similaires qu'il s'agisse de produits visés par les sanctions ou pas. Les sanctions commerciales n'expliquent donc pas, à elles seules, les détournements de commerce.

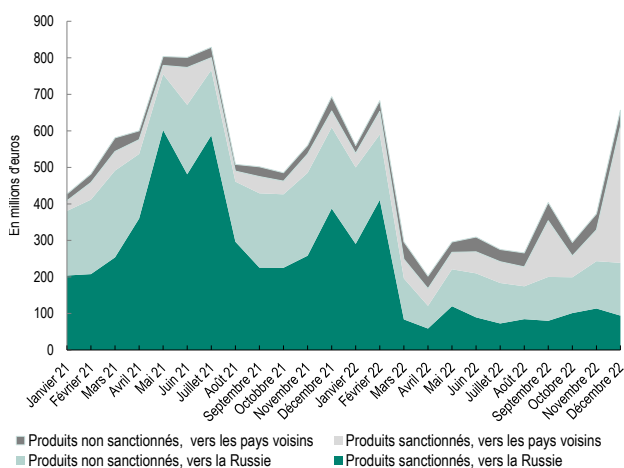
Le début de la guerre coïncide effectivement avec une augmentation, dans les trois principaux secteurs, de la probabilité pour une entreprise française d'exporter vers le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Arménie. Quant à la progression des exportations totales vers les voisins de la Russie, elle ne suffit pas à compenser les pertes sur le marché russe (graphique 5). Les données les plus récentes montrent une forte augmentation des exportations françaises à la fin de l'année 2022, vers les voisins de la Russie, qui correspond à des contrats dans le secteur aéronautique.

Ces résultats interrogent l'efficacité des sanctions commerciales. Il est en effet possible que ces pays réexportent ce surplus de produits vers la Russie, lui permettant de garder l'accès aux technologies européennes.

Les restrictions aux exportations, l'incertitude liée à la guerre et les sanctions non commerciales sont ainsi à l'origine d'une chute du nombre d'entreprises françaises exportant vers la Russie. La perte du marché russe est concentrée sur un nombre limité de secteurs et d'entreprises. L'effet global sur les exportations françaises reste

Graphique 5 – Une forte augmentation des exportations vers les voisins de la Russie

Exportations françaises vers la Russie et ses voisins



Note : Les voisins de la Russie considérés ici sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan.

Sources : Calculs des auteurs à partir des douanes françaises et de la liste des produits sanctionnés du Journal officiel.

faible, d'autant plus que certaines entreprises redirigent une partie de leurs exportations vers d'autres destinations.

Pour lutter contre le contournement potentiel, le 11<sup>e</sup> paquet de sanctions européennes du 23 juin 2023 intègre un outil « anti-détournement » qui permet d'étendre les sanctions aux pays tiers lorsqu'il s'agit de produits et de technologies sensibles utilisés sur le champ de bataille. Cet instrument se focalise en particulier sur les biens à double usage, et n'est utilisé qu'en dernier recours, lorsqu'un dialogue entre l'UE et le pays tiers n'a pas permis de stopper le contournement. C'est dans ce cadre que des restrictions d'exporter des produits particulièrement sensibles vers la Biélorussie ont été appliquées à partir du 3 août 2023.

Au-delà des sanctions et de la Russie, les tensions géopolitiques actuelles mènent les pays, dont ceux de l'UE, à redéfinir leur politique commerciale vis-à-vis des biens stratégiques, en particulier les produits et technologies du champ de bataille. Les entreprises françaises productrices de ces biens à double usage risquent ainsi de connaître une plus grande incertitude à l'avenir.

## La Lettre du



© CEPII, PARIS, 2023

Centre d'études prospectives  
et d'informations internationales  
20, avenue de Ségur  
TSA 10726  
75334 Paris Cedex 07

contact@cepii.fr  
www.cepii.fr – @CEPII\_Paris  
Contact presse : presse@cepii.fr

Le CEPII (Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales) est le principal centre français d'étude et de recherche en économie internationale. Les analyses et études du Centre contribuent au débat public et à la formulation des politiques économiques en matière de politique commerciale, compétitivité, macroéconomie, finance internationale et croissance.

RÉDACTEURS EN CHEF :  
ISABELLE BENSIDOUN  
ANTOINE VATAN

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
ANTOINE BOUËT

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS :  
ISABELLE BENSIDOUN

RÉALISATION :  
LAURE BOIVIN

ISSN 2493-3813

Novembre 2023

Pour s'inscrire à  
La Newsletter du CEPII :  
[www.cepii.fr/Resterinforme](http://www.cepii.fr/Resterinforme)

Cette Lettre est publiée sous la responsabilité de la direction du CEPII. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

RECHERCHE ET EXPERTISE  
SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

